



Stratégie régionale pour les services socio-environnementaux rendus par la forêt en Rhône-Alpes

2015 - 2020

Contexte régional : la prise en compte de la biodiversité en forêt et le plan FRENE

La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière a bien progressé ces dernières décennies, non seulement dans les esprits mais aussi sur le terrain. La perception du forestier s'est modifiée sur de nombreux aspects : conservation d'arbres à cavités, sénescents ou morts, diversité des essences forestières et des modes de traitement, maintien des rémanents, protection des sols lors de l'exploitation... Les démarches de certification de gestion forestière durable, comme PEFC, ont permis d'importants progrès, même si le niveau des engagements ne fait pas consensus. Des outils comme l'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) ont été élaborés et diffusés pour mieux appréhender ces enjeux de biodiversité et aider les forestiers dans leurs décisions de gestion courante.

Au niveau régional, une cohérence a été recherchée entre les politiques de mobilisation de bois et de protection de la biodiversité, en application du Grenelle de l'environnement et de l'accord national de 2007 entre France Nature Environnement et France Forêt visant à « *produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité* ».

En parallèle du Plan de mobilisation pour la forêt de Rhône-Alpes élaboré par France forêts Rhône-Alpes, les associations de protection de la nature et de l'environnement (FRAPNA, CORA et Forêt Sauvages) ont proposé aux acteurs forestiers de s'engager en faveur de la préservation de la biodiversité en forêt par la mise en œuvre d'un Plan pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes, baptisé « FRENE ».

Ce plan, assorti d'un programme d'action 2009-2013, a été validé par la CRFPF le 27 mars 2009 et signé début 2010 par l'ONF, l'Union régionale des associations des communes forestières de Rhône-Alpes, les Forestiers privés de Rhône-Alpes, la FRAPNA, le CORA (devenu LPO), Forêts sauvages et l'État.

A partir de septembre 2011, l'association REFORA s'est chargée d'animer la mise en œuvre du plan d'action FRENE, avec l'aide financière des ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie.

En plus des quelques 6 500 hectares mis en évolution naturelle par les propriétaires publics et privés fin 2013, les résultats importants du plan FRENE sont le rapprochement des acteurs forestiers et associatifs et leur volonté de travailler ensemble pour la biodiversité en forêt, comme composante d'une gestion durable et multifonctionnelle.

Les acteurs forestiers, fortement impliqués dans cette gestion durable multifonctionnelle au travers des plans simples de gestion et des aménagements forestiers, ont ainsi souhaité pouvoir élargir la palette des actions en faveur de la biodiversité en forêt pouvant être proposées aux propriétaires, afin de ne pas opposer production et protection, mais bien de concilier à l'échelle d'une propriété les différentes fonctions de la forêt, comme le prévoient déjà les dispositifs de certification forestière (PEFC, FSC).

Cette approche intégrée correspond parfaitement à la politique de l'État et de la Région Rhône-Alpes.

Contexte national : défaut de reconnaissance des services rendus par la forêt

Si les pratiques forestières s'améliorent, le bénéfice environnemental et social apporté par la forêt n'est toutefois pas reconnu à sa juste valeur, aussi bien par l'opinion publique que par une majorité des acteurs dans les domaines de l'eau, du tourisme et des loisirs, de la protection de l'environnement et de la sécurité civile, en dépit des nombreux travaux de recherche et expérimentations démontrant la multitude de services socio-environnementaux assurés par les écosystèmes forestiers.

Les forêts procurent bien **des services d'intérêt général** non rémunérés, encore perçus comme des aménités gratuites, dont la disparition s'avèrerait extrêmement coûteuse aux activités humaines.

Gouvernance et mise en œuvre de la stratégie régionale

Dans le prolongement du plan FRENE 2009-2013, les signataires de la stratégie régionale pour les services socio-environnementaux rendus par la forêt en Rhône-Alpes sont les membres de France Forêts Rhône-Alpes (ONF – Communes forestières – Forestiers privés – CRPF – COFORET), les Associations de Protection de la Nature (FRAPNA, LPO et Forêts sauvages), l'État et la Région Rhône-Alpes.

Les instances décisionnelles mises en place sont :

- le comité de pilotage, composé des signataires,
- la commission technique, composée des membres du COPIL et de structures directement impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie, sur validation du COPIL.

A la date de signature, la commission technique intègre le REFORA et l'IRSTEA. L'élargissement aux experts forestiers ou aux Gestionnaires Forestiers Professionnels notamment pourra être étudié.

Objet de la stratégie régionale et engagement des signataires

Les signataires s'engagent dans une reconnaissance et une valorisation de l'ensemble des services socio-environnementaux apportés par la forêt, déclinés selon les 4 piliers suivants, ainsi que dans l'objectif d'amélioration continue de ces services.

Piliers	Objectifs thématiques
CARBONE	- Optimiser et pérenniser la capacité des forêts de Rhône-Alpes à assurer leurs fonctions de séquestration, stockage et substitution vis à vis du carbone, en confortant leur objectif principal de production de bois d'œuvre.
EAU	- Accompagner la gestion forestière dans son rôle de préservation de la qualité de l'eau, - Approfondir notre connaissance sur l'influence du couvert forestier sur la gestion quantitative de l'eau.
BIODIVERSITE	- Accompagner et promouvoir la gestion durable des forêts de Rhône-Alpes - Améliorer la prise en compte de la biodiversité sur des milieux et des espèces sensibles. - Donner une dimension opérationnelle à l'inscription de forêts dans la trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) - Poursuivre la constitution du réseau de forêts en évolution naturelles
AMENITES SOCIALES	- Accompagner et promouvoir le bénéfice apporté par la forêt à différentes aménités sociales : protection contre les risques naturels, accueil du public, paysage, valorisation de produits connexes (champignons, gibier...).

La présente stratégie régionale *pour les services socio-environnementaux rendus par la forêt* et le « Projet Forêt-Bois pour Rhône-Alpes », qui vise à améliorer la mobilisation du bois, seront intégrés de façon cohérente dans la politique forestière régionale, et dans le futur Programme régional forêt bois.

La stratégie régionale sera déclinée de la manière suivante :

Pilier biodiversité – FRENE et Volet de communication :

Ils font l'objet d'un pilotage resserré et d'un financement spécifique, en continuité du plan FRENE 2009-2013 et de son élargissement souhaité aux actions de préservation de la biodiversité en forêt. Le programme d'action biodiversité et forêt – FRENE est détaillé en *annexe 1*.

Le volet de communication transversal aux 4 piliers est présenté sommairement en *annexe 2*. Il permettra notamment de faire connaître et reconnaître les services socio-environnementaux rendus par la forêt au grand public et leurs bénéfices pour la collectivité sous forme d'économie de dépenses, mais également de consolider l'image forte du bois local comme matériau écologique.

France Forêts Rhône-Alpes est responsable de l'animation pour la mise en œuvre du pilier biodiversité et du volet communication de la stratégie régionale.

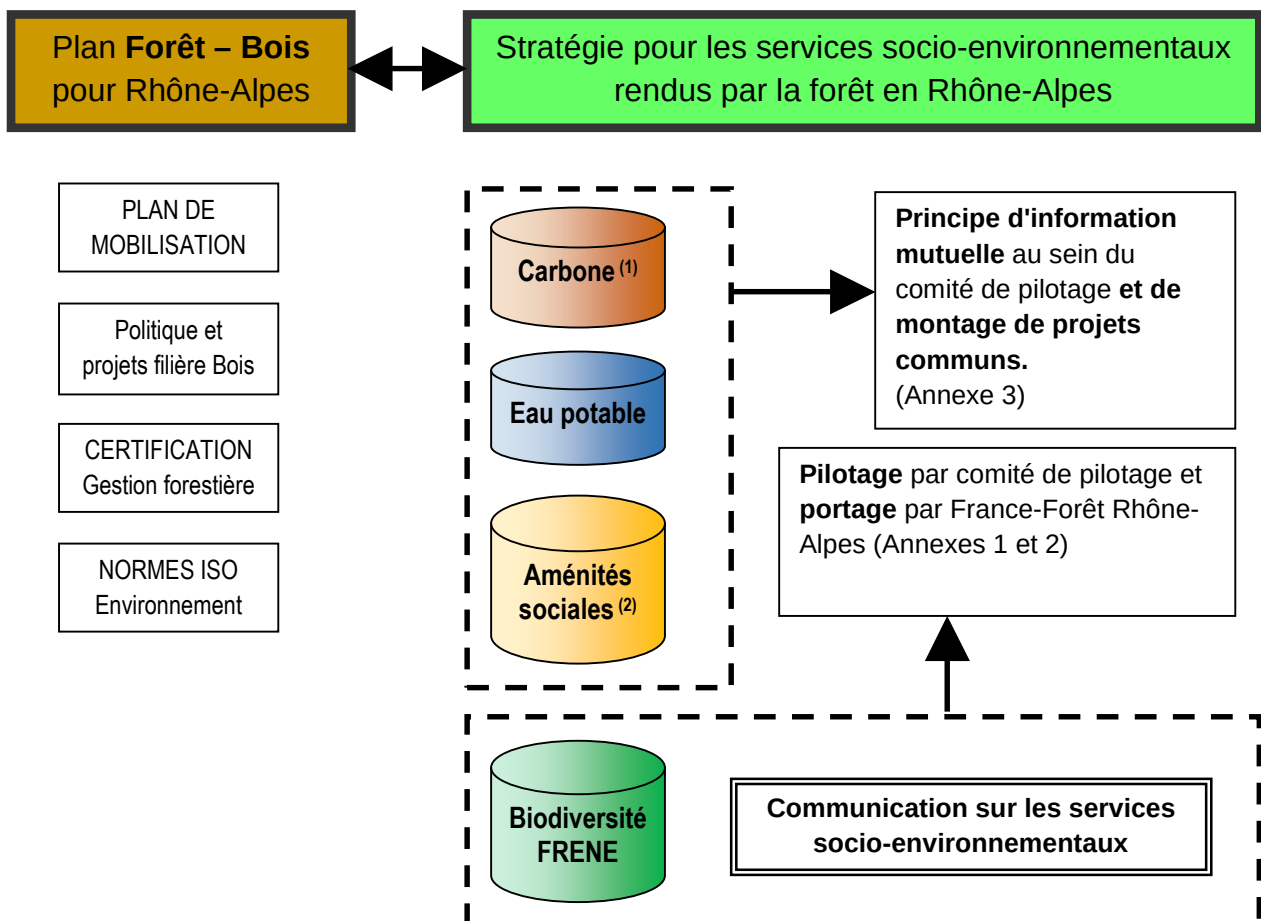
L'État (DRAAF – DREAL) et la Région Rhône-Alpes participent au financement de cette animation. Sous réserve de disponibilité budgétaire, les aides annuelles envisagées pourraient être de 20 000 € pour l'État et de 20 000 € pour la Région Rhône-Alpes.

Les Associations de Protection de la Nature contribuent à la mise en œuvre du plan par l'implication de leurs référents forêt, la mobilisation de bénévoles et la mise à disposition de données naturalistes, notamment au travers des pôles régionaux flore et faune.

Piliers Carbone, Eau et Aménités sociales :

Ils font l'objet d'une information mutuelle des signataires et de montages de projets communs, qui ne font pas l'objet d'un financement spécifique. Des exemples d'actions en cours ou en projet, impliquant un ou plusieurs signataires, sont listés en *annexe 3*. Certaines de ces actions déjà engagées méritent un partage d'information avec l'ensemble des signataires, d'autres sont à développer dans le cadre de partenariats à construire, en s'appuyant sur les programmations financières en cours de définition au moment de la signature de la présente stratégie (FEADER, FEDER notamment).

Schéma de mise en œuvre de la stratégie régionale :



Signatures :

Le Président de l'Union régionale
des forestiers privés de Rhône-Alpes

Le Vice-président de la FRAPNA

Le Vice-président de l'Union régionale
des associations des communes
forestières de Rhône-Alpes

La Présidente de la LPO
Coordination Rhône-Alpes

Le Vice-président du Centre régional
de la propriété forestière de Rhône-Alpes

Le Président de Forêts sauvages

Le Président de COFORET

L'adjoint au Délégué territorial Rhône-Alpes
de l'Office national des forêts

Le Vice-président du Conseil Régional
Rhône-Alpes délégué à l'agriculture
et au développement rural

Le Secrétaire Général aux Affaires
Régionales de Rhône-Alpes

(



Annexe 1 : Programme d'actions Biodiversité et forêt - FRENE

Contexte

Le plan « FRENE 2009-2013 » pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes a eu pour effet, en plus des quelques 6 500 hectares mis en évolution naturelle par les propriétaires publics et privés fin 2013, de permettre un rapprochement des acteurs forestiers et associatifs.

Les signataires ont souhaité poursuivre la mise en œuvre de ce réseau de forêts en évolution naturelle, mais également prolonger leur coopération sur l'ensemble des sujets relatifs à la biodiversité en forêt, et de façon plus générale sur la valorisation et l'amélioration continue des services écosystémiques rendus par la forêt en Rhône-Alpes.

Le programme d'action Biodiversité et forêt – FRENE est une composante de la stratégie régionale pour les services rendus par la forêt en Rhône-Alpes. Il est fondé sur une approche intégrée de la gestion durable des forêts, intégrant leur multifonctionnalité. Cette approche est complémentaire de l'approche sectorisée conduite au niveau national par la politique de création de Réserves biologiques intégrales en forêts publiques. Le programme d'actions aborde successivement des actions de préservation de la biodiversité en forêt, des actions de restauration de la biodiversité en forêt, et l'évolution naturelle.

Calendrier de mise en œuvre : 2015-2017 et 2018-2020

Le plan régional biodiversité et forêt - FRENE se déclinera en deux temps. Une première période 2015-2017 permettra de concevoir et de mettre en place les nouveaux dispositifs des volets 1 et 2 sur la préservation et la restauration de la biodiversité en forêt. Un bilan d'avancement sera réalisé à l'issue de cette période et le programme d'animation 2018-2020 sera adapté selon les résultats obtenus.

L'animation FRENE sera assurée sur la période complète 2015-2020.

Volet 1 : Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière courante

Action 1.1 : promouvoir des choix de gestion forestière favorable à la biodiversité par une approche centrée prioritairement sur les habitats

Compte tenu de la complexité du vivant, une gestion forestière favorable à la biodiversité à l'échelle d'un massif ou d'une région forestière passe nécessairement par la prise en compte des habitats naturels. L'on admet que si l'habitat est présent et fonctionnel, les espèces inféodées pourront se développer, sauf perturbation majeure.

En forêt, de nombreux travaux ont montré l'intérêt pour la biodiversité des éléments suivants :

- diversité des strates ;
- diversité des essences ;
- présence de bois mort sur pied et au sol ;
- présence d'arbres à cavités (arbres « bio ») et de très très gros bois ;
- présence de mares, clairières, lisières, etc. ;

Si les fondements sont déjà bien identifiés et repris par exemple dans les objectifs nationaux pour les forêts publiques et dans les cahiers des charges pour la certification forestière, il semble utile d'approfondir l'analyse en précisant par exemple les seuils par type de peuplement ou par cortège d'espèces cibles, de communiquer pour la prise en compte de ces éléments dans la gestion courante et de rechercher des pistes de financements sur le modèle des mesures agro-environnementales.

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- mettre à disposition du projet Sylv'Acctes initié par la Région Rhône-Alpes l'expertise nécessaire pour affiner et consolider si nécessaire sa grille « bénéfice de biodiversité potentielle », en l'adaptant par exemple aux différents contextes territoriaux ;
- déterminer notamment l'importance relative de l'indigénat et des autres facteurs ;
- décliner les critères habitats selon les espèces cibles, les massifs et les peuplements ;
- enrichir cette gestion en faveur des habitats par des préconisations ciblées sur quelques espèces particulières, comme le Grand Tétras dans le massif du Jura ;
- faciliter la mise en place de mesures sylvo-environnementales, sur le modèle des mesures agro-environnementales.

Les livrables de cette action sont les suivants :

- grille BBP consolidée ;
- plaquettes ou guides techniques à destination des propriétaires et des gestionnaires ;
- note sur la faisabilité de mise en place de mesures sylvo-environnementales.

Calendrier de réalisation : 2016-2018

Nb. indicatif de jours d'animation : 100

Coûts externes : 10 000 €

Action 1.2 : faciliter la prise en compte des enjeux particuliers de biodiversité dans l'exploitation forestière

Indépendamment des orientations de gestion retenues, certains propriétaires souhaitent réduire les impacts négatifs de l'exploitation forestière et des travaux sur la biodiversité, en optimisant leurs modalités de réalisation. Des espèces végétales peuvent en effet être détruites par une circulation d'engins forestiers non canalisée sur une parcelle et certains oiseaux sont sensibles au dérangement en période de nidification, par exemple.

Les enjeux étant multiples – et parfois antagonistes, il convient de donner aux propriétaires désireux de bien faire les clés de compréhension et de hiérarchisation de ces enjeux.

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- lister les espèces animales et végétales patrimoniales les plus vulnérables à l'exploitation forestière en Rhône-Alpes et faciliter l'accès aux données naturalistes, notamment via les pôles régionaux flore et faune ;
- définir des critères de hiérarchisation pour la prise en compte de ces espèces, selon les secteurs ou massifs forestiers ;
- regrouper les conseils de gestion déjà disponibles dans les fiches espèces ZNIEFF, les cahiers d'habitats, etc. ;
- faciliter leur intégration dans les contrats de travaux d'exploitation forestière ou dans les documents de gestion, en particulier pour les structures de regroupement comme les GIEEF ;

Les livrables de cette action sont les suivants :

- contribution active des acteurs forestiers et des APNE aux pôles flore et faune ;
- page Internet ou plaquette sur l'accès aux données naturalistes et les principes de priorisation ;
- outil cartographique Internet de détermination des enjeux prioritaires, avec lien sur des fiches de conseils par espèce permettant de concilier production et protection (si possible via les pôles).

Calendrier de réalisation : 2015-2016

Nb. indicatif de jours d'animation : 100

Coûts externes : 0 €

Volet 2 : Gestion forestière ou travaux spécifiques pour la biodiversité en forêt

Action 2.1 : élaborer des itinéraires sylvicoles favorables à la biodiversité et à la production de bois d'œuvre sur des territoires pilotes

Dans le prolongement du projet Sylv'ACCTES initié par la Région Rhône-Alpes, des itinéraires favorables à la biodiversité et à la production de bois d'œuvre pourraient être élaborés.

L'effet sur la biodiversité peut être apprécié via la grille de Bénéfice de Biodiversité Potentielle de Sylv'ACCTES, dans une approche centrée sur les habitats, ou par d'autres moyens, notamment des études comparatives de la biodiversité hébergée par des peuplements différents dans des conditions stationnelles comparables.

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- identifier des itinéraires sylvicoles a priori favorables à la biodiversité ;
- documenter ces effets favorables par une analyse bibliographique et par des études de terrain ;
- définir et chiffrer les opérations sylvicoles permettant de s'inscrire dans ces itinéraires ;
- si possible, donner une valeur économique au bénéfice de l'itinéraire pour la biodiversité.

Les livrables de cette action sont les suivants :

- cahier des charges de l'itinéraire, comportant une analyse économique et environnementale ;
- bilan de mise en œuvre sur les territoires pilotes ;
- perspectives d'élargissement via Sylv'ACCTES ou autre vecteur.

Calendrier de réalisation : 2016-2020

Nb. indicatif de jours d'animation : 100

Coûts externes : 10 000 €

Action 2.2 : développer les travaux de restauration de la biodiversité en forêt

L'hétérogénéité du climat, du relief et des sols permet à Rhône-Alpes d'abriter une grande biodiversité.

La préservation de cette biodiversité est ancrée dans les politiques publiques, à tous les niveaux pour ce qui concerne Rhône-Alpes : européen, national, régional, départemental, territorial et communal.

Les travaux de génie écologique visant à restaurer les milieux naturels ou à favoriser certaines espèces animales ou végétales se sont largement développés au cours des dernières décennies, au travers notamment de la gestion des aires protégées, des contrats Natura 2000 et des mesures compensatoires.

Afin de valoriser au mieux cet intérêt partagé pour la protection et la restauration de la biodiversité en forêt, il est nécessaire d'identifier les enjeux régionaux, de définir des priorités d'action, d'organiser des synergies et de normaliser les modalités d'intervention. Il s'agit d'une certaine façon d'exporter les contrats Natura 2000 en dehors des sites.

Les habitats et espèces à fort enjeu de préservation sont fréquemment liés aux milieux connexes (lisières, tourbières, ripisylves, pelouses sèches...). Les travaux de génie écologique seront ciblés en priorité sur ces habitats.

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- déterminer les espèces animales et végétales forestières pour lesquelles la région Rhône-Alpes a une responsabilité particulière en termes de conservation ;
- déterminer parmi ces espèces forestières patrimoniales celles susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration ;
- définir des critères de hiérarchisation pour ces espèces, selon les secteurs ou massifs forestiers ;
- faciliter l'accès aux données naturalistes, en lien avec les pôles régionaux flore et faune ;
- regrouper ou élaborer les cahiers des charges des travaux de restauration pour ces espèces ;
- identifier les financements disponibles ou susceptibles d'émerger ;
- faciliter la mise en relation des propriétaires intéressés et des financeurs, notamment les porteurs de projets concernés par la mise en œuvre de mesures compensatoires et les mécènes.

Les livrables de cette action sont les suivants :

- page Internet ou plaquette sur l'accès aux données naturalistes et les principes de priorisation ;
- cahiers des charges des travaux de restauration ;
- outil cartographique Internet de détermination des enjeux prioritaires, avec lien sur les cahiers des charges, si possible via les pôles flore et faune ;
- support de communication sur les travaux de restauration et les financements disponibles.

Calendrier de réalisation : 2017-2020

Nb. indicatif de jours d'animation : 100

Coûts externes : 5 000 €

Action 2.3 : élaborer un programme d'action Trame Verte et Bleue et forêt dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques nécessaires au cycle de vie des espèces animales et végétales, tout en prenant en compte les activités humaines.

Il est décliné en trames verte et bleue, supports de ces continuités respectivement pour les espèces terrestres et aquatiques.

Le SRCE Rhône-Alpes, adopté mi 2014, prévoit certaines actions concernant la forêt :

- Orientation 3 : Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
 - préserver le foncier agricole et forestier, support fondamental de la Trame verte et bleue ;
 - assurer le maintien du couvert forestier et la gestion durable des espaces boisés ;
- Orientation 5 : Améliorer la connaissance
 - renforcer la compréhension de la fonctionnalité écologique des espaces agricoles et forestiers ;
- Orientation 6 : Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques
 - favoriser l'intégration de la Trame verte et bleue dans les pratiques agricoles et forestières ;

Le SRCE Rhône-Alpes pose comme préambule que les espaces forestiers sont a priori « perméables » pour le déplacement des espèces et vise prioritairement à ce titre la préservation du foncier, le maintien du couvert et la gestion durable des forêts. Pour autant, dans l'orientation 5, des études complémentaires sont envisagées pour caractériser plus finement le fonctionnement des écosystèmes forestiers et aller plus loin dans l'analyse de la perméabilité, en fonction des groupes d'espèces par exemple.

Le SRCE Rhône-Alpes ne prévoyant pas de mesures contractuelles, il sera mis en œuvre principalement via les documents d'urbanisme. Les études complémentaires envisagées permettront d'aller plus loin dans le cadre d'une révision ultérieure qu'il convient toutefois de préparer dès maintenant.

Les objectifs opérationnels de l'action sont les suivants :

- identifier les groupes d'espèces forestières pour lesquels la trame verte ou bleue n'est pas satisfaisante, par déficit de continuité forestière ou de perméabilité des milieux forestiers ;
- parmi ces groupes d'espèces, identifier ceux pouvant faire l'objet d'actions pertinentes dans le domaine de l'occupation des sols régie par les documents d'urbanisme ;
- étudier notamment l'intérêt de cartographier les forêts anciennes (terrain en nature de forêt depuis de très nombreuses années, quel que soit le peuplement en place) et de pérenniser le maintien de la vocation forestière des parcelles concernées ;
- rédaction d'une fiche pratique à destination des BE et collectivités : « intégration des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme (TVB, dessertes, continuité de l'état boisé...) »
- proposer le cas échéant des mesures contractuelles pour rétablir certaines continuités, susceptibles d'être intégrées dans la prochaine version du SRCE.

Les livrables de cette action sont les suivants :

- propositions opérationnelles répondant à l'orientation 5 du SRCE ;
- cartographie des forêts anciennes de Rhône-Alpes ;
- cahier des charges de mesures contractuelles de préservation des continuités écologiques pour certaines espèces forestières.

Calendrier de réalisation : 2016-2018

Nb. indicatif de jours d'animation : 50

Coûts externes : 50 000 € pour la cartographie des forêts anciennes – mobilisation du FEDER envisagée

Volet 3 : Evolution naturelle - FRENE

La première période 2009-2013 d'application du plan FRENE a permis une progression significative des forêts publiques placées en évolution naturelle de façon formalisée et d'initier le réseau en forêt privée, par des contractualisations sur des parcelles pilotes provenant aujourd'hui essentiellement d'APNE.

En forêt publique, l'engagement de mise en évolution naturelle est formalisé par le document de gestion durable : l'aménagement forestier. L'objectif de surfaces en réserves biologiques intégrales et en îlots de sénescence est atteint. Les premiers engagements en forêt privée ont été souscrits en 2013, suite à la finalisation du modèle de convention. Ce formalisme ne satisfait toutefois pas l'ensemble des propriétaires privés. De même qu'en forêt publique, l'évolution naturelle en forêt privée devrait être formalisée préférentiellement via le document de gestion durable : le plan simple de gestion. La convention finalisée en 2013 sera conservée et actualisée pour l'engagement des propriétaires privés n'ayant pas de plan simple de gestion.

Les actions suivantes seront menées afin de consolider le réseau FRENE et d'assurer son fonctionnement en régime de croisière à partir de 2016 :

Action 3.1 : développer le réseau FRENE en s'appuyant principalement sur les documents de gestion durable

Le réseau FRENE se construit par la mise en évolution naturelle de parcelles ou de parties de parcelles, par choix de leurs propriétaires.

Trois stratégies d'animation peuvent être conduites en parallèle :

- sensibiliser les propriétaires par une information départementale voire régionale, auprès notamment du CRPF, des syndicats et des APNE ;
- proposer aux propriétaires une mise en évolution naturelle d'une partie de leur forêt, sur le modèle des îlots de sénescence, lors de l'élaboration de leur document de gestion durable ;
- sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires, en visant prioritairement les structures de regroupement (ASLGF, GIEEF, GF) et en s'appuyant sur les territoires. Cette entrée territoriale permettra de garder la cohérence entre l'objectif "libre évolution" et les autres objectifs des acteurs du territoire.

Pour la mise en œuvre de la deuxième stratégie d'animation, qui sera privilégiée, le chargé de mission apportera des éléments scientifiques et techniques aux principaux rédacteurs de documents de gestion durable (COFORET, experts, gestionnaires forestiers professionnels) et aux techniciens du CRPF, afin que ceux-ci puissent relayer le message aux propriétaires lors de l'élaboration de leur document de gestion durable. Ce fonctionnement permettra de dégager du temps d'animation pour les actions des volets 1 et 2, a fortiori si la cartographie des surfaces en évolution naturelle est réalisée dans le cadre du suivi classique des documents de gestion durable.

En forêt publique, l'objectif est l'installation de 500 hectares par an d'îlots de sénescence, tout en complétant le réseau de réserves biologiques intégrales. La contribution au réseau FRENE des zones « Hors Sylviculture – Naturelles – en Libre Evolution » identifiées dans les aménagements forestiers sera également expertisée.

En forêt privée, l'objectif est l'installation de 300 hectares par an de forêts en évolution naturelle.

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Nb. indicatif de jours d'animation : 300

Coûts externes : 0 €

Action 3.2 : pérenniser et suivre la mise en évolution naturelle

Le réseau FRENE a vocation à s'inscrire dans le long terme, afin notamment de permettre l'accomplissement complet des cycles sylvigénétiques. Il est nécessaire d'accompagner les propriétaires pour que leur choix de non-gestion puisse s'inscrire dans la durée.

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- formaliser les conditions à remplir pour la mise en évolution naturelle dans le cadre du réseau FRENE ;
- regrouper les informations dans une base de données cartographique, alimentée principalement par les systèmes d'information du CRPF et de l'ONF, afin notamment de garder la mémoire de cette mise en évolution naturelle ;
- normaliser la signalisation sur le terrain des secteurs en évolution naturelle, en valorisant l'engagement des propriétaires ;
- définir des mesures de mise en sécurité pour le public, selon le stade d'évolution du peuplement ;
- intégrer les risques liés à la sénescence des peuplements dans les assurances forestières, en lien avec les travaux conduits au niveau national par les Forestiers Privés ;
- rechercher des financements pour les zones productives mises en évolution naturelle (contrats Natura 2000, autres financements publics ou privés, mesures compensatoires)
- faciliter la mise en relation des propriétaires intéressés et des financeurs, notamment les porteurs de projets concernés par la mise en œuvre de mesures compensatoires et les mécènes ;
- suivre l'évolution naturelle des peuplements, notamment via le « protocole socle », sur un échantillon représentatif des forêts rhônalpines.

Les livrables de cette action sont les suivants :

- cahier des charges pour la mise en évolution naturelle dans le cadre du réseau FRENE ;
- base de données cartographique intégrant des liens avec les systèmes d'information du CRPF et de l'ONF ;
- charte graphique ou dispositif de signalisation des secteurs en évolution naturelle ;
- guide technique de recommandations pour la mise en sécurité des parcelles ;
- modèle de convention pour le financement de l'évolution naturelle dans le cadre d'une mesure compensatoire, sur la base d'une opération pilote ;
- liste des forêts représentatives de Rhône-Alpes sur lesquelles le suivi scientifique de l'évolution naturelle sera réalisé.

Calendrier de réalisation : 2015-2020

Nb. indicatif de jours d'animation : 200

Coûts externes : 5 000 €



Annexe 2 – Volet de communication sur les services écosystémiques rendus par la forêt

La communication sera structurée autour des thèmes suivants :

- valorisation des services écosystémiques rendus par la forêt ;
- mise en valeur des résultats du programme d'actions Biodiversité et forêt – FRENE et des actions partenariales de l'annexe 3 ;
- reconnaissance du bois local comme éco-matériau.

Les supports de communication seront les suivants :

1. Communication dans les organes d'information propres aux organismes signataires

Chaque organisme signataire dispose d'outils de communication et d'information. Cette action consistera à proposer des articles à diffuser dans chacun de ces outils, qui reflètent de façon transversale ou thématique les différents enjeux abordés dans le cadre de la stratégie régionale pour les services écosystémiques rendus par la forêt.

Une fréquence annuelle de publication dans chacun de ces outils sera recherchée.

2. Communication dans les organes d'information des collectivités

Les collectivités seront sollicitées pour offrir une tribune dans leurs publications à ces mêmes articles, en ciblant prioritairement le conseil régional et les conseils généraux.

3. Communication dans la presse locale

Proposer régulièrement aux différents organes de presse de la région des articles qui traitent de ce sujet, en mettant en exergue des cas concrets exemplaires.

4. Diffusion d'informations à destination des structures pilotant le développement territorial

Il s'agit de communiquer vis à vis des principales structures portant la politique territoriale de la Région, notamment les PNR et les CDDRA, en apportant une information présentant un certain contenu technique.

5. Kit de communication pour des stands

Les salons et les manifestations publiques sont des moments privilégiés pour faire passer des messages sur les services écosystémiques rendus par la forêt. Un ou plusieurs kits (sous forme de kakémonos et/ou de posters) seront réalisés et mis à disposition des partenaires à cette fin.

6. Document communicant permettant de balayer les différentes fonctions de la forêt

Ce document servira d'appui aux techniciens et aux élus investis dans ce domaine pour argumenter et communiquer auprès de leurs interlocuteurs.

7. Colloque sur le thème des services écosystémiques de la forêt en Rhône-Alpes

A l'issue du programme, un colloque d'envergure au moins régionale sera co-organisé par les différents partenaires pour rendre compte du travail réalisé et tracer des perspectives d'avenir pour la forêt rhônalpine.



Annexe 3 – Exemples d’actions qui feront l’objet d’informations mutuelles et de collaboration entre les signataires

Pilier Carbone

- Déploiement du projet Sylv'ACCTES
- Mise en place d'observatoires territoriaux de la ressource forestière

Pilier Eau

- Amélioration des connaissances de l'effet de la gestion forestière et de son exploitation sur la ressource eau, sur les aspects qualitatif et quantitatif.
- Mise en place de dispositifs de gestion adaptée et concertée de zones de captage.

Pilier Aménités sociales

Exemple de la valorisation d'un produit connexe : champignons forestiers

- Amélioration des connaissances et déploiement des préconisations de gestion vers des territoires de RA à haut potentiel de production (forte valeur ajoutée pour certains territoires) ;
- Mise en place à titre expérimental des « organisations de gestion et de récolte » adaptées aux territoires (regroupement de propriétaires, labellisation)
- Formation des propriétaires forestiers et sensibilisation des ramasseurs.
- Mise en valeur d'un produit de terroir et évaluation de l'économie générée par cette ressource.

Exemple du paysage

Disposer d'une analyse partagée de l'impact paysager des différents modes de gestion forestière en Rhône-Alpes entre les gestionnaires, les propriétaires forestiers, et les décideurs en matière de réglementation liée aux paysages.

Exemple pour les risques naturels

- Développer auprès des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures linéaires des diagnostics sylvicoles du rôle de la forêt en matière de prévention des risques, et des mesures de gestion à mettre en œuvre pour optimiser ce rôle, y compris hors zone alpine notamment vis à vis de la chute de blocs.
- Mettre en œuvre des dispositifs de soutien à des gestions sylvicoles optimisant leur rôle de prévention des risques naturels au-dessus de zones à risques (habitats, infrastructures, zones d'accueil du public...).

Exemple pour l'accueil du public

Déploiement de la méthodologie de "schéma d'accueil du public" à l'échelle de grandes forêts ou de massifs forestiers, afin d'organiser et d'améliorer l'accueil du public dans les forêts et d'en assurer la compatibilité avec la gestion forestière et les autres usages de la forêt.